



Dépot de cheque de reservation ?

Par **Célic**, le **04/05/2009** à **08:29**

Bonjour,rrnrnMon amie, suite à une mutation, a besoin de se loger rapidement.rnrnElle a visité il y a peu une petite maison, très sale, apparemment saine tout de même. L'agence lui a dit qu'elle pouvait être disponible dès le début de la semaine d'après et lui a demandé un chèque pour bloquer la maison, qu'elle lui rendrait si son dossier ne convenait pas, mais que mon amie ne pourrait récupérer si elle se retractait. Est-ce lègal ?rrnrnDe plus, elle n'a pu récupérer les clefs pour faire l'état des lieux qu'après la signature du contrat. Résultat, contrairement à ce qu'on lui avait dit, l'isolation est mauvaise, le bilan énergétique également, il n'y a pas d'eau chaude (problème avec chauffe-eau électrique), le garage est inutilisable, la porte bloquée par la dalle de béton à l'extérieur qui à "craqué". rnrnPeut-elle revenir sur le contrat de location qu'elle a signé il y a maintenant 3 semaines/1 mois, pour un logement qu'elle n'habite toujours pas ? Et peut elle récupérer son chèque ?rrnrnMerci pour vos réponses.